

L'usage de la microfinance dans les situations de post-conflit : une revue de la littérature

*Edoé Djimitri Agbodjan**

Introduction

Dès les années 1970, de nombreux programmes de microfinance ont été initiés dans des contextes d'après-conflit. L'initiative du Professeur Muhammad Yunus qui a abouti à la création de la Grameen Bank au Bangladesh, en 1976, avait lieu dans un pays qui a connu une succession de conflits armés, dont la troisième guerre du Cachemire en 1971¹. La *Centenary Rural Development Bank* (plus connue sous le nom de CERUDEB) est un autre cas de figure puisque, son origine remonte au début des années 1980², au lendemain du conflit ougandais [1971-1979]³. Par ces initiatives, la microfinance devient rapidement un outil de reconstruction, bien que ceci n'ait pas été sa vocation première.

La diversification des initiatives a permis l'émergence d'une littérature qui se consacre à cette variante de la microfinance, la « microfinance post-conflit ». L'ouvrage pionnier dans ce champ est paru en 1997. Il s'agit de celui de Geetha Nagarajan [Nagarajan Geetha, 1997] qui rend compte d'une recherche initiée par le Secteur de la Finance Sociale du BIT. Cette étude analyse l'expérience des institutions de microfinance au Cambodge, au Salvador, au Mozambique et en Ouganda en discutant des conséquences du conflit au niveau macro, meso et micro. Elle aborde ensuite les conditions de leurs interventions et oppose les approches maximaliste et minimaliste de cette forme d'intervention. Bien que l'auteur ait recommandé l'approche minimaliste au nom de laquelle les IMF devraient fournir exclusivement des services financiers, il reconnaît l'urgence de mener des actions complémentaires pour éviter la résurgence des conflits. Malheureusement, il reste muet sur les acteurs auxquels incombe une telle tâche.

* Doctorant à l'Institut Universitaire d'Études du Développement, Genève – djimi6@yahoo.com.

1. On peut soutenir un tel argument puisque la période de reconstruction peut avoir une durée de dix années.

2. <http://www.mixmarket.org/en/demand/demand.show.profile.asp?ett=938>.

3. www.mixmarket.org/en/demand/demand.show.profile.asp?ett=149&.

Cette première étude a été renforcée, l'année suivante, par une recherche menée par Karen Doyle et financée par l'USAID. Il s'en est suivi un ouvrage analysant le lien entre microfinance et microentreprise tout en faisant ressortir des conditions essentielles et préférentielles requises pour l'implantation d'une IMF. Plus précisément, l'auteur part d'une catégorisation de la clientèle des IMF (rapatriés, personnes déplacées, réfugiés, démobilisés), pour montrer les besoins des divers groupes sociaux cibles ainsi que les risques encourus vis-à-vis de chacun d'eux [Doyle, 1998]. Cet ouvrage est alors devenu la référence sur ce sujet. Il va inspirer par exemple la recherche de Tamsin Wilson dans son étude sur les cas angolais, cambodgien, mozambicain et rwandais. En effet, l'objectif de cet auteur était de tester la validité des conditions préalables énumérées par Karen Doyle et de vérifier la nature de la relation entre microfinance et mécanismes de survie [Wilson, 2002].

Si on peut reconnaître à Tamsin Wilson le mérite d'avoir lié la typologie des conflits et le degré de désintégration du système financier, c'est à Matul et Tsilikounas que l'on doit l'analyse de l'apport de la microfinance à l'économie des ménages, à travers le cas de la Bosnie-Herzégovine. Dans cette analyse, le crédit est comparé aux autres mécanismes de survie en prenant en compte leur accessibilité, leur importance relative dans les dépenses face aux risques, et la fréquence de leur utilisation dans le temps [Matul, Tsilikounas, 2004].

Enfin, sur la liste de ces auteurs, on ne saurait omettre Heen Stacy qui a repensé l'intuition de Karen Doyle selon laquelle le microcrédit pourrait être un outil de paix et de réconciliation. La recherche s'est intéressée à la Caisse Villageoise de Crédit de Foyet au Cameroun [Stacy, 2004].

Ce débat est enrichi par des forums de discussion et des sites Internet consacrés à la question (PCM⁴ par exemple), ainsi que par des rencontres organisées par des organismes internationaux ou ONG (BIT, UNHCR, CGAP, USAID, SEEP Network, World Vision, CARE International). La capitalisation de ses résultats est rendue possible grâce à différentes revues telles que le MBP (*Microentreprise Best Practices*)⁵, les revues SEEP⁶ etc.

Notre synthèse de cette littérature dominée par des documents d'organisations internationales⁷ a pour objectif de rendre compte de l'essentiel des discussions sur l'usage de la microfinance dans le contexte post-conflit. On peut remarquer que les auteurs se situent pour la plupart dans un processus d'évaluation utilitariste de la

4. www.postconflictmicrofinance.org Ce site présente des études, analyse et réflexions sur la microfinance en zone de conflit. Son objectif est de promouvoir la connaissance et la maîtrise des outils pour la réussite des programmes dans ce cadre. Les études jugées d'une importance particulière sont présentées périodiquement dans le journal PCM, qui est le journal du site qui bénéficie de l'appui de *Concern Worldwide* et du *Springfield Centre of Business in Development*.

5. Ces notes sont disponibles sur le site : www.mip.org ou www.microfinancegateway.org.

6. Small Enterprise Education and Promotion. Le SEEP Network est un consortium de 56 organisations privées volontaires nord-américaines qui appuient le développement de la microentreprise et de la microfinance. Le site fournit un forum de discussion, des informations sur des formations et autres documents concernant la microfinance.

7. À l'exception de quelques ouvrages comme ceux de Heen Stacy et de Desai Sameeksha, l'essentiel de la littérature provient d'initiatives d'organisations internationales impliquées dans de telles activités.

microfinance dans lequel ils s'interrogent, d'une part, sur les avantages liés à l'usage de cette innovation financière et, d'autre part, sur la manière dont cet usage pourrait être amélioré. Dans le souci de retransmettre des éléments de ce débat, nous restons dans leur logique instrumentaliste.

Pour comprendre alors la pertinence des interventions de la microfinance, cet article présente, dans un premier temps, des caractéristiques de l'environnement post-conflit. Il aborde ensuite la question du rôle des institutions de microfinance pour, enfin, discuter des défis du secteur tels que l'ont relevé différents auteurs.

À propos du post-conflit

Définition du post-conflit

Selon la définition de Geetha Nagarajan, le post-conflit est la période qui commence dès la signature d'un accord de paix et pendant laquelle la majorité de la population vivrait en sécurité. Il est ainsi subdivisé en trois périodes : *the immediate, the early et the late post-conflit* [ILO, 1999, p. 12].

Dès que l'on confronte cette définition à la réalité actuelle, on se rend à l'évidence qu'elle ne résume pas exactement la situation des nouveaux conflits. On peut en effet remarquer qu'on assiste davantage à une oscillation entre conflit et paix dans certaines régions. Dans d'autres, le scénario propose une cohabitation des fronts de combat et des zones de paix, ou des menaces sécuritaires à répétition [Wilson, 2002, p. 11]. Le contexte post-conflit a ainsi du mal à trouver une définition universelle. D'ailleurs, de l'avis de certains auteurs, le post-conflit serait un concept trop englobant qui cache des réalités fort diverses. D'une part, il ne rend pas compte des causes même du conflit [Collier, 1999 ; Nagarajan, 1999 ; OECD, 1997]. Il assimile à tort la guerre civile et toute autre forme de guerre prolongée, alors que dans la réalité leurs manifestations sont assez différentes. En effet, dans la première, le capital peut ne pas être complètement détruit alors que la production est interrompue. Dans la seconde, le stock de capital décroît continuellement, tandis que les populations développent des stratégies alternatives de création d'activités de subsistance [Wilson, 2002]. D'autre part, le concept post-conflit évacue les spécificités des pays et des modes de résolution du conflit [Jacquand, 2005]⁸.

Aussi retiendrons-nous ici que le post-conflit est une période perçue comme telle, du fait de l'évolution des mécanismes de résolution du conflit (signature ou non d'un accord de paix), dans laquelle des forces en présence commencent à envisager la reconstruction avec l'appui de la communauté internationale. Un certain nombre de traits communs peuvent ainsi lui être identifiés.

8. D'après cet auteur, l'étendue géographique du pays en conflit est un facteur à prendre en compte dans la décision d'implantation des IMF. En effet dans de petits pays comme le Liberia ou la Sierra Leone où la violence peut se généraliser très rapidement, l'implantation de systèmes de microcrédit ne serait souhaitable qu'à la fin totale du conflit. Alors que dans de grands pays comme le Congo, l'existence de zones de stabilité (Kinshasa, Bas Congo et Katanga) justifierait la mise en œuvre des programmes de microcrédit.

Caractéristiques du post-conflit

• Conséquences du conflit sur les populations

Au-delà de la destruction matérielle et/ou de l'arrêt total ou partiel de la production, les effets du conflit se traduisent de plusieurs manières. Par exemple, la mémoire financière des populations est le plus souvent affectée par la perte des documents comptables et la destruction des actifs des IMF, ou par la perte de l'épargne pour les épargnants [Mercier 1999, Doyle 1998]. Plus que cela, les exactions commises par les belligérants lors du conflit (tueries, viols, vols et cambriolages, actes d'humiliation) peuvent détruire le capital social de certaines personnes et affecter leur état psychologique en réduisant la confiance en soi ou la confiance dans les autres [Reychler, 1997]. Par ailleurs, la corruption, le développement de trafics illicites (drogues ou diamants par exemple), les faiblesses des institutions et la violation des lois (notamment la loi sur la propriété ou sur la possession de la terre) favorisent l'émergence de puissants groupes et réseaux qui se partagent le pouvoir et la richesse au détriment du reste de la population [OCDE, 2001]. Pis encore, au-delà du conflit proprement dit, la phase d'urgence participe aussi à la psychose en induisant une confusion entre « logique de don » et « logique de remboursement » [Wilson, 2002], faisant de ce contexte un vivier potentiel de risque d'asymétrie d'information⁹ notamment de hasard moral¹⁰.

Ainsi donc, les phénomènes d'exclusion, de perte de capacité, de paupérisation et de méfiance/défiance s'y influencent comme dans un cercle vicieux (fig. 1).

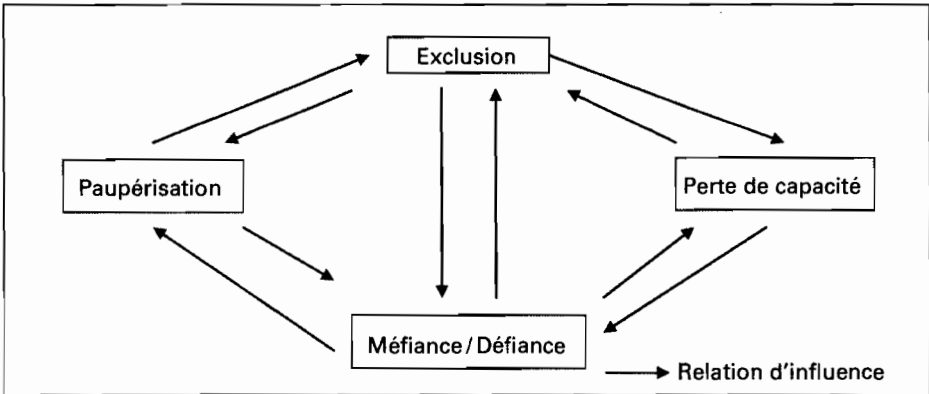


Fig. 1 – Conséquences du conflit¹¹

9. On parle d'asymétrie d'information lorsque, au moment des échanges, certaines parties disposent d'informations pertinentes que les autres n'ont pas. Dans le contexte postconflit, la méfiance, les pertes de documents ou la rareté des sources d'information fiables sont des facteurs qui peuvent renforcer le problème. Pour une analyse des risques d'asymétrie d'information (hasard moral et sélection adverse) dans le cadre de la microfinance, voir Beatriz Armandariz de Aghion, Jonathan Morduch, *The Economics of Microfinance*, Massachusetts, The MIT Press, 2005, 346 p.

10. Il y a hasard moral quand un ou plusieurs acteurs évitent de prendre les précautions nécessaires pour éviter que le risque survienne. Dans le cas de la microfinance, on peut réduire ses efforts pour le remboursement en considérant que le crédit provient d'organisations internationales.

11. Les figures 1 et 2 ont été élaborées au cours des échanges que nous avons eus avec Jean-Michel Servet sur la problématique de la microfinance post-conflit.

• Les difficultés des IMFs

Les difficultés des IMFs proviennent des caractéristiques du contexte (tab. 1). D'une manière générale, les économies post-conflits connaissent une forte inflation¹². Étant donné que dans une période d'inflation, la monnaie a généralement du mal à servir de réserve de valeur¹³, la collecte et la gestion de l'épargne deviennent donc délicates. Et elles le sont davantage en cas de dévaluations monétaires fréquentes. D'autres difficultés des IMF concernent les gestions financières et du portefeuille. En effet, la capacité d'une IMF à répondre à la demande d'un client désirant effectuer un retrait, par exemple, peut être réduite par la précaution de ne pas conserver de l'encaisse ou par l'impossibilité de collecter de l'épargne [Doyle, 1997, p. 33]. De plus, l'émergence de différents clients (déplacés, réfugiés, démobilisés, veuves, etc.) exige une flexibilité dans la conception des produits [Doyle, 1997]. Enfin, en l'absence d'épargne et de garantie matérielle, le risque encouru dans l'octroi du crédit est jugé élevé. Comment peut-on au mieux faire usage de la microfinance dans un tel contexte ? Qu'est-ce qui fait la spécificité de ces interventions ? Et quels sont les espoirs qu'elles nourrissent ?

Tab. 1 – Caractéristiques du contexte post-conflit¹⁴

Type de traumatisme	Éléments caractéristiques	Situation financière
Traumatisme psycho-social	<ul style="list-style-type: none"> – Décès ou séparation géographique d'avec les amis, les alliés – Perte de confiance dans les autres – Perte de confiance et/ou de l'estime de soi – Tension entre les différents groupes sociaux – Sentiment d'insécurité permanent 	<ul style="list-style-type: none"> – Endettement et faillite – Perte du personnel bancaire
Traumatisme d'ordre économique	<ul style="list-style-type: none"> – Perte d'actifs physiques et financiers – Perte d'activités génératrices de revenu – Méfiance par rapport au système financier 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de la capacité de mise en gage – Diminution des sources de revenu – Hausse des prix
Traumatisme lié aux infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'accès aux systèmes sanitaires, scolaires. – Difficulté d'accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Perte d'infrastructures matérielles au niveau des établissements financiers.
Traumatisme d'ordre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Difficulté d'accès aux médias et à l'information – Sous-fonctionnement du système bancaire et des institutions – Non fonctionnement du système légal, de la justice et de la police 	<ul style="list-style-type: none"> – Dysfonctionnement économique – Problème d'application des contrats. – Réduction de la capacité de communication

12. Au Rwanda le taux d'inflation atteignait 88 % en 1995 d'après des données du ministère des Finances et de la Planification économique. Voir *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2923, novembre 2003, p. 2326.

Ce taux était de 511 % en 2001 en République Démocratique du Congo (www.presidentrdc.cd/interview130406.html-36k), alors qu'il passait de 240 % en 1996 à 10,3 % en 2003 en Afghanistan (www.cosmovisions.com/Afghanistantable.htm).

13. Voir Monique Béziade, *La monnaie*, Paris, Masson, 1986, 461 p., p. 13.

14. Ce tableau s'inspire des travaux d'Alidri Patience [2002].

Que faire de la microfinance dans le post-conflit : nourrir, induire ou réconcilier ?

La marque distinctive de la microfinance post-conflit

Les produits des IMF ainsi que les principes de leur fonctionnement dans ce contexte sont assez similaires aux produits habituels¹⁵. Mais des différences apparaissent, au niveau de la magnitude et des types de défis opérationnels (la gestion des coûts et la question de la sécurité par exemple), de la rapidité avec laquelle les objectifs (dont la viabilité financière) sont atteints et enfin, au niveau des attentes, par rapport aux contributions de la microfinance [USAID, 2004]. Dans la pratique, son usage exigerait un ensemble de précautions qui sont résumées par le réseau SEEP (*Small Enterprise Education and Promotion*) en dix points relatifs à la confiance, à la sécurité, à la qualité des produits et à la viabilité [SEEP, 2004, Progress Note n° 5]. Par ailleurs, certains auteurs pensent qu’il existerait une logique de microfinance post-conflit [Jacquand, Sambe, 2004, p. 8]. Cette logique, critiquée par ces auteurs, considérerait la microfinance comme un outil plutôt qu’un secteur. Et, en tant que tel, elle serait intégrée à des projets multi-sectoriels parfois confiés à des organisations non spécialisées. On trouve derrière cette approche une singularité de la raison d’être de la microfinance post-conflit qui serait basée sur une logique humanitaire et d’urgence¹⁶. Ce qui renvoie au débat sur les rôles à assigner à cette forme d’intervention.

Que faire de la microfinance dans l’après-conflit ?

Étant donné les caractéristiques du contexte (tab. 1), l’intervention de la microfinance consisterait, pour résumer, à favoriser l’inclusion, le renforcement des capacités, la diversification des sources de revenu et la confiance (fig. 2). Ceci implique un double rôle.

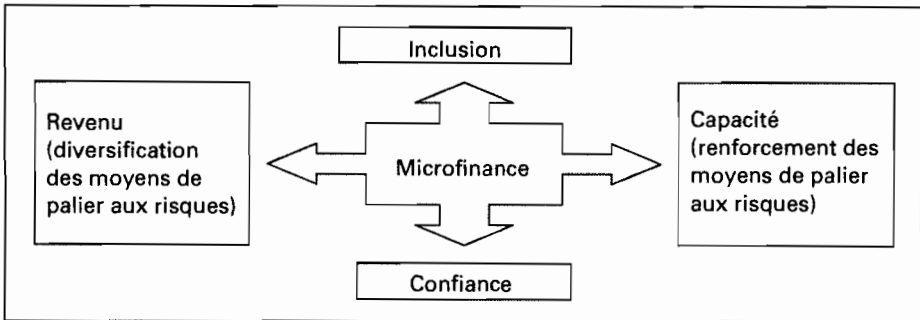


Fig. 2 – Jeu de la microfinance en situation post-conflit

15. Pour la définition d’une IMF postconflit voir Desai [2005, p. 200]. Pour une présentation de ces principes de fonctionnement, voir USAID [2004], http://www.microfinancegateway.org/files/14558_14558.pdf.

16. Il faut entendre par logique humanitaire et d’urgence, le souci de répondre aux besoins de services financiers des populations, non pas dans l’objectif d’en tirer profit, mais dans le souci de les aider à répondre à leurs besoins élémentaires. Cette logique n’exclut pas en soi l’exigence de remboursement.

- Améliorer les capacités de survie des populations

L'amélioration des niveaux de vulnérabilité des populations est subordonnée aux effets positifs des produits sur leurs stratégies de survie. Ceci peut expliquer l'intérêt d'analyser les mécanismes de survie (*coping mechanism*) [Matul, Tsilikounas, 2004 ; Tamsin, 2002 ; Jacobsen, 2002]. Ces derniers sont parfois subdivisés en deux catégories. D'une part, ceux qui permettent de minimiser la vulnérabilité dans le futur et, d'autre part, ceux qui sont utilisés en cas de perte d'actifs. Ils englobent des différentes formes d'épargne informelle, des relations sociales et d'affaire, l'exploitation des ressources naturelles ainsi que des activités de faible-risque/faible-investissement, le recours à l'aide humanitaire, la gestion de la terre et des produits agricoles, etc. Ils peuvent se présenter aussi sous forme de migration, d'asymétrie de dépendance, de développement d'activités illégales, d'abandon d'enfants et de suicide [Matul, Tsilikounas, 2004].

- Le rôle de reconstruction

De manière générale, les arguments des auteurs en faveur du rôle de reconstruction de la microfinance mettent en avant l'effet psychologique né de la reprise économique, les interactions liées à la circulation de la monnaie ainsi que celles favorisées par les activités au sein des groupes solidaires [Doyle, 1998].

Il y a en fait trois possibilités d'action par la microfinance. En premier lieu, il est possible d'envisager une atténuation directe (*direct mitigation*) du conflit en prenant en compte les facteurs de son aggravation (*escalator factor*) lors de la fourniture des produits. En deuxième lieu, il y a la possibilité d'une atténuation indirecte (*indirect mitigation*) à cause de l'effet de l'amélioration des moyens de subsistance de ceux qui vivent le conflit comme le résultat d'une inégalité. En dernier lieu, on peut enclencher un processus d'atténuation (*process mitigation*) en se basant sur l'effet du groupe, avec l'idée sous jacente que les contacts entre individus issus de groupes conflictuels pourraient améliorer la qualité des rapports entre ceux-ci [Heen, 2003, p. 43]. Certains exemples sont donnés¹⁷. Un rapport du programme CIDP (*Crimean Integration and Development Programm*) publié conjointement par le PNUD et la DDC¹⁸, en s'appuyant sur le cas de la reconstruction de la Crimée, estime que les composantes économiques (dont la microfinance), sociales, d'infrastructures et de renforcement de capacité ont été toutes utiles pour la soutenabilité sociale¹⁹, notamment grâce à l'intégration des minorités [Jürg, 2004]. Par ailleurs, le rôle social des femmes, clientes des IMF, est mis en exergue avec l'exemple du programme de l'UNHCR au Rwanda ainsi que l'initiative des femmes bosniaques (*Bosnian Women's Initiatives*). Pour des chercheurs du BIT, la

17. Le cas du programme de l'OTI (Office of Transition Initiatives) en Haïti, de World Relief au Cambodge, de Save The Children au Tadjikistan, de BOSPO en Bosnie, de World Relief Rwanda et des programmes de la Banque Mondiale dont celui en Bosnie Herzégovine. Certains de ces programmes utiliseraient des groupes de caution solidaire pour sensibiliser sur les droits de l'homme et la paix.

18. Département du Développement et de la Coopération suisse.

19. On attend par soutenabilité sociale, le caractère durable des mesures de réglementation des litiges sociaux ayant conduit ou pouvant conduire à la violence.

promotion de la micro-entreprise, du microcrédit et de la microassurance pourrait permettre de mieux intégrer les populations vulnérables à l'économie [Gbossa, 2003 : 361-384], tandis que l'épargne, par exemple permettrait la construction de la confiance au sein des communautés et développerait une certaine fierté utile pour l'avenir [SEEP, 2004]²⁰.

Cependant, ce rôle de la microfinance quoique présent dans la littérature paraît être une hypothèse vague sans preuve. La seule étude de terrain qui s'y est véritablement consacrée est celle financée par le *Mellon-MIT Inter-university Program on NGOs and Forced Migration* [Heen, 2004]. Elle a tenté d'analyser l'impact des mutuelles de crédit sur les conflits internes et les déplacements en monde rural camerounais, faisant l'hypothèse que les prêts en favorisant les contacts atténueraient les tensions et stabiliseraient le village étudié [Heen, 2004, p. 26]. L'hypothèse n'a pas été confirmée mais certains éléments laissent penser que de tels effets indirects existent [*ibid.*].

Il faut néanmoins remarquer que le débat sur le rôle de la microfinance n'est pas seulement une opposition entre les logiques d'une microfinance de bonne volonté et une autre de rationalité économique pure. Ce débat se fonde aussi sur la perception que les auteurs ont des défis relatifs au milieu.

Des défis du secteur

- Les risques d'asymétrie d'information

Il y a une crainte que les interventions d'urgence basées sur la distribution de dons renforcent les risques d'asymétrie d'information, notamment de hasard moral. Ce risque est encore plus élevé si des IMF ont été associées pendant la phase d'urgence à la fourniture des services non financiers, ou si des organisations humanitaires interviennent dans la microfinance [Doyle, 1998]. En effet, en bénéficiant de l'assistance étrangère sans obligation de remboursement, les populations peuvent consentir moins d'effort pour répondre à l'exigence de remboursement indispensable au fonctionnement du dispositif de crédit. Ce risque consécutif à la cohabitation entre les deux types de services (finance et dons humanitaires) serait dû aux logiques différentes qui les sous-tendent. La logique financière est basée sur l'esprit d'entreprise avec une vision de long terme. Elle est liée à une préoccupation de soutenabilité qui nécessite des infrastructures institutionnelles durables en vue de répondre à une demande permanente. La logique humanitaire sur laquelle repose le don, par contre, est fondée sur des considérations éthiques et s'inscrit dans une vision à court terme, sans un besoin particulier d'infrastructures institutionnelles²¹. À partir de sa logique, les dons peuvent donc compromettre les dispositions psychologiques au remboursement²².

20. Il s'agit d'une leçon tirée par CARE Internationale de son intervention au Cambodge.

21. Cette position est celle du site www.postconflitmicrofinance.com à travers ses journaux (voir bibliographie).

22. En fait, la crainte de ces effets pervers du don est intimement liée aux analyses menées dans d'autres contextes, notamment africains, sur les dangers de la cohabitation entre argent froid (argent du blanc) et argent chaud dans un circuit financier donné. Voir Peter Uvin et François Piguet (dir.), *Le rôle des systèmes d'épargne – crédit dans la maîtrise du processus de développement*, Genève, IUED, coll. Itinéraires Pratiques et réflexions, 1998.

Mais ses effets pervers iraient plus loin. On pense qu'ils peuvent détruire le marché en provoquant des déséquilibres au niveau de l'offre et de la demande de biens et en affectant le système des prix. Même les crédits, octroyés dans un élan humanitaire sans égard aux garanties de remboursement, une fois non recouverts, ont sur le marché les mêmes effets que les dons [Wilson, 2002].

Cependant, pour certains auteurs, la cohabitation du don et du crédit ne constitue pas en soi un problème. Le danger vient des interprétations locales des opérations d'urgence. Ce qui interpelle plutôt sur la manière dont les interventions d'urgence sont menées. Car, si l'on prend garde à distinguer la fourniture des deux services (par l'utilisation de logo et signes distinctifs), les dons peuvent même servir de support à la microfinance en aidant les populations à subvenir aux besoins non productifs [Matul, Tsilikounas, 2004]²³. En orientant ainsi le débat vers la manière dont les interventions sont menées, les auteurs suscitent une interrogation sur les acteurs devant être privilégiés lors de ces opérations. Pour le BIT, la priorité doit être accordée aux institutions intervenant avant le conflit, à cause de leur connaissance du terrain et de leurs expériences durant le conflit. Dans cette logique, l'intervention des institutions étrangères en situation post-conflit devrait être aussi réduite que possible et ne devrait avoir lieu que dans des cas où la nécessité se ferait vraiment sentir [ILO, 1999]. Ce faisant, on minimise les risques liés au projet *top-down* tout en favorisant le développement endogène.

Pourtant, d'après le réseau SEEP, cette position pose un double problème. D'une part, si des pratiques antérieures d'institutions locales avaient provoqué la défiance des populations, l'intervention nouvelle est risquée, à moins de reconstruire *a priori* cette confiance. D'autre part, si les institutions de microfinance, leurs agents ou leurs équipements ont été utilisés à un moment donné, dans les opérations d'urgence, ce qui est fréquent, il peut y avoir risque de confusion entre logique de don et logique du crédit. C'est pour ces raisons que, le réseau SEEP recommande plutôt la création d'institutions nouvelles afin de pallier à tous ces risques, notamment ceux relatifs à l'implication probable des structures dans le conflit. À côté de cette idée, mais dans la continuité du débat sur les acteurs, le PCM²⁴ s'interroge sur la capacité d'ONG d'urgence à mener des activités de microfinance. Il conclut que la logique de marché qui caractérise la microfinance exige des compétences particulières dont une ONG d'urgence ne dispose pas [Jacquand, Sambe, 2003, p. 8].

• Le défi sécuritaire

Dans les contextes post-conflits, les IMF doivent faire face à une menace permanente sur leur personnel, leurs clients ainsi que leurs actifs. Ces menaces sont dues à la circulation des armes, à l'existence de soldats démobilisés qui peuvent être toujours tentés de refaire usage de leurs armes. Elles s'intensifient à cause de l'absence de banques commerciales dotées de dispositifs sécuritaires [MBP, Brief n° 6, p. 2].

23. Le site de www.microlinks.org/ev_en.php?ID=8563_201&ID présente un débat sur le sujet.

24. Il s'agit du site www.postconflictmicrofinance.com. Voir note 34.

Pour les paliers, certaines mesures sont adoptées ; par exemple, le déplacement des agents de crédit à deux ou en petit groupe, ou l'acquisition de divers matériels de sécurité. Ces mesures, ajoutées à la détérioration des moyens de transport et à la hausse des prix déjà évoquée, contribuent à l'accroissement des coûts. Ceci suscite des interrogations sur le calcul du taux d'intérêt. En d'autres termes, comment couvrir les charges dans une logique de durabilité, tout en appliquant un taux d'intérêt non usurier dans un contexte d'urgence ou quasi-urgence, et face aux objectifs sociaux divers ? La question interpelle les modalités de financement et de refinancement des IMF, d'où l'importance du débat autour de ce que l'on entend faire de la microfinance.

Par ailleurs, le défi sécuritaire ne se limite pas à la gestion du portefeuille. Il interroge aussi le rapport de l'IMF à ses clients. Pour certains auteurs, l'octroi du crédit à n'importe qui comporterait un risque, dans le sens qu'il pourrait accroître le sentiment d'insécurité. Cet élément du débat fait, d'une part, écho à la question plus générale du droit au crédit. D'autre part, il fait référence à la responsabilité sociale des IMF. Celle-ci n'est pas seulement un devoir sociétal mais le ferment de leur propre réussite [Reifner, 2000, p. 200-217].

Somme toute, en partant de la question de la sécurité, Joan Parker s'interroge sur la compatibilité entre l'offre de produits financiers et la demande des populations à travers l'analyse des besoins de ces dernières. Il en déduit que le crédit ne répond pas obligatoirement à leurs besoins réels. Car, si l'on se réfère aux réfugiés par exemple, leur besoin réel est de protéger la liquidité dont ils disposent et qu'ils doivent conserver durant leur séjour dans les camps [Parker, 2002, p. 14]. Cette position a le mérite d'attirer l'attention sur l'importance des services financiers autres que le crédit. Elle s'oppose ainsi à la coutume des institutions de microfinance dont les activités sont majoritairement orientées vers la fourniture de services de crédit. En Serbie, par exemple, le crédit est pratiquement le seul service proposé, du fait de l'inexistence d'un cadre réglementaire relative à la collecte de l'épargne. Néanmoins, cette hypothèse ne permet pas de clore le débat sur les besoins en produits financiers. En effet, d'après Karen Doyle, même dans les cas où les clients constituent de l'épargne, ils l'utilisent le plus souvent pour répondre à l'exigence d'un dépôt obligatoire pour l'octroi du crédit, ou pour le remboursement de celui-ci. Finalement, la seule certitude par rapport à l'épargne est l'existence d'une corrélation positive entre le niveau des activités économiques et sa demande [Doyle, 1998].

- Les risques de frustration : l'appel à l'aversion des crédits liés

Du point de vue de Joan Parker, l'activité de microfinance peut porter des germes d'une résurgence des tensions si elle n'évite pas toute forme de discrimination. La cible d'une telle critique est en fait le crédit lié [Parker, 2002]. Pour cet auteur, les démobilisés peuvent s'investir mieux dans la création d'activités et participer avec succès au dispositif de crédit s'ils sont intégrés dans les programmes sans distinction avec les autres types de clients. Parce que cette intégration abolit toute mentalité de privilégiés et leur fournit l'occasion de s'exercer à la gestion [Parker, 2002, p. 14]. Par ailleurs, les IMF peuvent tirer profit de

l'approche non discriminatoire grâce aux économies d'échelle. Car, fournir des services à une clientèle variée permet de rester dans une logique financière et de ne pas être obligé à suivre, avec le temps, les changements dans les besoins d'un groupe uniforme.

Cette hypothèse de Joan Parker est à jauger avec les arguments des auteurs du MBP, pour qui, les démobilisés ont rarement les compétences nécessaires pour s'investir dans la création d'activités génératrices de revenus. En conséquence, des activités d'accompagnement (formation technique ou en gestion, support psychologique) leur sont souvent nécessaires, d'où la nécessité de concevoir des programmes spécifiques adaptés à leurs besoins [MBP, Brief n° 6, p. 2]. Cet argument s'appuie sur de nombreux cas où la stratégie des crédits ciblés a été utilisée. Un exemple est le projet Brcko²⁵. Les prêts y étaient destinés aux rapatriés dans un contexte où on voulait recréer une communauté dans laquelle Serbes et autres minorités devaient pouvoir vivre ensemble [Doyle, 1998, p. 16] [Heen, 2004, p. 25]. Un autre exemple significatif est celui des *Quick Impact Project* (QIPs) dont a fait usage l'UNHCR dans la logique du continuum entre urgence et développement. [Doyle, 1998, p. 16].

Malgré les recommandations, les pratiques des institutions restent donc variées. Elles semblent dépendre d'enjeux qui parfois échappent à la simple logique financière.

Conclusion

On pourrait établir le constat que l'essentiel des travaux cités, à l'exception notoire de celui de Heen Stacy et de Desai Sameeshka, proviennent d'initiatives d'organisations internationales²⁶. En restant alors fidèle aux attentes de ses promoteurs, cette littérature s'est limitée à ressortir les facteurs influençant ce mode de financement et à relever les « effets » sur les défis sociaux propres au contexte. Certes, ceci à l'avantage de rendre compte de la pertinence de la distinction entre une microfinance post-conflit et les autres formes de microfinance. Et grâce à cela, les leçons tirées de la pratique ont été ensuite érigées en code de bonne conduite. Ce qui a ouvert la voie à des modules de formation types²⁷. En outre, cette littérature permet de percevoir un certain nombre de risques systémiques auxquels les IMF's doivent faire face : risque de sécurité, risque de liquidité, risque lié au crédit et risque opérationnel.

Malheureusement, du fait de sa concentration sur le microcrédit, elle délaisse d'autres services financiers tels que la microassurance, les transferts de fonds et même l'épargne. La possibilité de combiner microcrédit et microassurance par

25. Un centre commercial de l'ancienne Yougoslavie. L'initiative provient du Projet d'Initiative Locale de la Banque Mondiale et CARE International.

26. Au nombre de ces organismes internationaux et ONG on peut citer : le BIT, UNHCR, l'USAID, le CGAP, SEEP Network, World Vision, CARE International etc.

27. Un des modules de formation abordant la question est proposé par le Bureau International du Travail. Voir http://learning.itcilo.it/entdev/LED/doc/1215_Tool%20box_LED.pdf. Le module est conjointement conçu avec le HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés).

exemple ne devrait pas être écartée par avance au nom d'arguments selon lesquels les clients auraient, au début de la période de reconstruction, des difficultés à survivre tels qu'ils ne peuvent penser à s'assurer [Matul, Tsilikounas, 2004, p. 452]. L'objet mérite attention, d'autant que l'impact limité du microcrédit par rapport à l'amélioration du niveau de revenu est parfois attribué à l'affectation des prêts à des dépenses de santé ou de logement, bref, à des dépenses non directement productives.

Enfin, le caractère pragmatique de cette littérature et la faible hétérogénéité de ces objets de réflexion amènent à y déplorer la faible part des réflexions académiques sur le sujet.

BIBLIOGRAPHIE

- ALIDRI P. *et alii* [2002], *Introduction to Microfinance in Conflict-affected Communities*, Geneva, ILO/UNHCR, 148 p.
- DESAI S. [2005], « An Introduction to The Potential for Microfinance in Post-Conflict Economies », *Journal of Insurance & Risk Management*, vol. 4, n° 7, p. 199-210.
- DOYLE K. [1998], *Microfinance in the Wake of Conflict : Challenges and Opportunities*, USAID, visualisé le 22 décembre 2006 sur le site : www.tufts.edu/provost/initiatives/tuftsafrikaforum/medford-irb.doc.
- DUFLOS É., « La microfinance au Cambodge », *Revue CLEAR*, CGAP, visualisé le 2 novembre sur <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/16598?PHPSESSID=991fd58de0d35948721bbb142c4fc4d>.
- FOY D. [2003], *The Appropriateness and effectiveness of Microfinance as a Livelihoods intervention for Refugees*, Geneva, EPAU Background document, UNHCR, consulté le 6 janvier 2006 sur le site www.opportunity.org.uk, site officiel de l'Opportunity International.
- GBOSSA L. [2003], « From Humanitarian Situation to Social Protection : An ABC for a Context of Crisis », *Jobs after War, A Critical Challenge in the Peace and Reconstruction Puzzle*, Geneva, IFP Crisis, ILO, SHF, p. 361-384.
- HEEN S. [2004], *The Role of Microcredit in Conflict and Displacement mitigation : A case study in Cameroon*, Tufts, Mellon-MIT Inter-university Program, 40 p.
- HEEN S. [2004], *Microfinance and Conflict : Toward a Conflict-Sensitive Approach*, master of Arts in Law and Diplomacy Thesis (under the advisement of Prof. Peter Uvin and Karen Jacobsen), The Fletcher School of Tufts University, 59 p. Consulté le 20 août 2007 sur le site <http://fletcher.tufts.edu/research/2004/Heen-Stacy.pdf>.
- ILO [1999], *Micro-finance in Post-conflict Countries : Towards a Common Framework for Action*, Geneva, ILO, 23 p.
- JACQUAND M., SAMBE B. *et alii* [2003], *Analyse des opportunités d'investissement pour le développement du secteur de la microfinance*, PNUD, 30 p.
- JACQUAND M. [2004], *When, Where and How : Donor Struggles in Congo's Microfinance Recovery*, United Nations Capital Development Fund, 3 p. Consulté le 12 Novembre 2005 sur le site http://www.unCDF.org/english/microfinance/newsletter/pges/mar_2004/news_congo.php.
- JÜRIG C. [2004], *Peace and Stability through Sustainable Social and Economic Development. Lessons from Community Based Approaches in Water supply Projects of Multi-Ethnic Neighbourhoods in Crimea*, St Gallen, SDC, St Gallen, 27 p.

- KIDNEY I. [2002], « Are Markets relevant for Microfinance in Post Conflict Countries » ? *Post Conflict Microfinance Newsletter*, vol. 5, Avril-June, www.postconflictmicrofinance.org/fifthPCMNewsletter.pdf.
- LARSON D. [2002], *Microfinance in Times of Trouble : Some thoughts from the West Bank and Gaza*, Chemonics International, consulté le 6 décembre 2005 sur le site www.saa.unito.it/meda/publications.htm.
- MATUL M., TSILIKOUNAS C. [2004], « Role of Microfinance in the Household Reconstruction Process in Bosnia and Herzegovina », *Journal of International Developpement*, n° 16, 460 p.
- MERCIER F. [1999], *Rwanda -Rapport de Mission*, Genève, Rafad, 10 p.
- NAGARAJAN G. [2005], « Microfinance, Youth and Conflict : Emerging Lessons and Issues », *Micronote n° 4*, Washington, USAID, 10 p. Consulté le 12 Novembre 2005 sur le site www.microlinks.org.
- NAGARAJAN G., McNULTY M. [2004], *Microfinance Amid Conflict : Taking Stock of Available Literature*, USAID, 23 p. Consulté le 12 novembre 2005 sur le site de l'USAID : www.microlinks.org.
- NAGARAJAN G. [2004] « Microfinance Research in Conflict Environments : State of Art and the Road Forward », *Micronotes Issues 2*, Washington, USAID, 7 p.
- NAGARAJAN G. [2000], « Microfinance in Post-Conflict Countries : What makes them tick ? », *Techniques financières et développement*, Épargne Sans frontière, p. 55-60 consulté le 6 janvier 2006 sur le site : www.microfinancegateway.org/download/ESF_draft.doc.
- NAGARAJAN G. [1999], *Microfinance in Post-Conflict Situation : Towards Guiding Principles for Action*, Geneva, ILO/UNHCR, 38 p.
- NAGARAJAN G. [1997], *Developping Financial Institutions in Conflict Affected Countries : Emerging Issues, first Lessons Learnt and Challenges Ahead*, Geneva, ILO.
- NOURSE T. [2004], « Refuge to Return : Operational Lessons for Serving Mobile Populations in Conflict-Affected Environments », *Micropaper n° 4*, Washington, USAID, 6 p. Visualisé le 12 novembre 2005 sur le site www.microlinks.org.
- OCDE [2001], *Les Lignes directrices du CAD. Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action*, OCDE, 169 p.
- PARKER J. [2002], « Finding a Role for Microcredit in Post-Conflict Reconstruction », in Bruce Spake (dir.), *Beyond Chaos : Development After Conflict*, Developing Alternatives, DAI, n° 18, p. 13-15.
- REIFNER U. [2000], « La finance sociale : des produits au service du développement communautaire et local », in *Banques et cohésion sociale. Pour un financement de l'économie à l'échelle humaine : la faillite des banques, les réponses des citoyens*, INAISE, Paris, Charles Léopold Mayer, SHF, p. 200-217.
- RIVERA R.M. [2003], *Managing Risk and Sustainability in Microfinance : War and its Impact on Microfinance Clients and NGOs in the Philippines*, The Hage, Institute of Social Studies, 86 p.
- SEEP NETWORK [2004], « Conflict and Post-Conflict Environnements : Ten Short Lessons to Make Microfinance Work », *Progress Note*, n° 5, consulté le 13 décembre 2005 sur le site : www.seepnetwork.org/files/2059_PN_5Final.pdf.
- SPAKE B. (dir.) [2002], *Beyond Chaos : Development After Conflict*, *Developing Alternatives*, Betherda, DAI, vol. 8, 34 p. Consulté le 5 Décembre 2005 sur le site : www.dai.com/pdfs/developping_alternatives_summer_2002.pdf site officiel du Development Alternatives Inc. (DAI).
- USAID [2004], « Searching for Differencies : Microfinance Following Conflict vs. Other Environments », *MBP Microfinance Following Conflict, Brief n° 5*. http://www.microfinancegateway.org/files/14558_14558.pdf

- WILLIAM A. [2003], *Post Conflict Microfinance Research Summary*, Dublin, Concern Worldwide, consulté le 12 novembre 2005 sur le site : www.postconflictmicrofinance.org/PCMsummary.pdf.
- WILSON T. [2002], *Microfinance during and after Armed conflict : Lessons from Angola, Cambodia, Mozambique and Rwanda*, Durham, Concern Worldwide et Springfield Centre, visualisé le 12 novembre 2005 sur le site : www.microlinks.org.
- WILSON T. [2002], « Can Relief Organisation do Microfinance in Post Conflict Countries ? », *Post conflict Microfinance Newsletter*, vol. 5, consulté le 12 novembre 2005 sur le site : www.postconflictmicrofinance.org/fifthPCMnewsletter.pdf.
- WILSON T. [2003], « Microfinance in war-affected Countries : challenging the myths », *Humanitarian Exchange*, Londres, Overseas Development Institute, n° 24, 2003, consulté le 15 décembre 2005 sur le site : www.odihpn.org/pdfbin/humanitarianexchange024.pdf Ce site est un site officiel d'un réseau sur l'humanitaire.

Autres sites Internet

www.mixmarket.org.

<http://www.seepnetwork.org>.

Le site de SOS FAIM, une ONG internationale intervenant dans la microfinance : <http://www.sosfaim.be>.

Le site du Programme focal pour la Réponse aux Crises et la Reconstruction du BIT : <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/crisis/about/object.htm>

<http://www.microfinancenetwork.org>, un site du MADVC (Cambridge Microfinance and Development Venture Capital).

Le site de la finance sociale du BIT www.ilo.org/social/finance.

Le site du forum humanitaire de Genève : www.genevahumanitarianforum.org.